

Sur convocation du Maire en date du 30 mars 2017, les membres du conseil municipal se sont réunis le 7 avril 2017 à 20h30, à la Mairie, sous la présidence de Serge COSSIN, Maire

SONT PRESENTS : Serge COSSIN, Frédéric CHAMPAGNE, Jean-Luc CHARTON, Laure DARRE, Marie-Odile DEFRERE-MILLER, Sandra DRILLET, Nathalie DRON, Maryanne JEANDEMANGE, Maurice JEROME, Claudine JOFFROY, Robert LAURAIN, Renelle MELI, Jean-Pierre PRETOT, Philippe RETOURNARD, Claude VINCENT

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Pierre PRETOT

Monsieur COSSIN aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Point n°1 : Approbation des comptes administratifs 2016 (Commune, Forêt, Service de l'Eau)

<u>COMMUNE :</u>	Dépenses	Recettes	Résultat 2016
FONCTIONNEMENT	941.330,68 €	1.050.490,98 €	+ 109.160,30 €
INVESTISSEMENT	195.961,71 €	223.993,54 €	+ 28.031,83 €
<u>FORET :</u>	Dépenses	Recettes	Résultat 2016
FONCTIONNEMENT	47.588,20 €	24.755,68 €	- 22.832,52 €
INVESTISSEMENT	7.332,26 €	13.069,98 €	+ 5.737,72 €
<u>SERVICE DE L'EAU</u>	Dépenses	Recettes	Résultat 2016
EXPLOITATION	117.813,66 €	132.893,83 €	+ 15.080,17 €
INVESTISSEMENT	170.065,45 €	124.898,54 €	- 45.166,91 €

Les trois comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité, le Maire étant sorti de la salle de réunion lors des délibérations de ces trois points de l'ordre du jour.

Point n°2 : Approbation des comptes de gestion du Receveur 2016 (Commune, Forêt, Service de l'Eau)

Les comptes de gestion du Receveur pour les budgets de la Commune, de la Forêt et du Service de l'Eau étant identiques aux comptes administratifs correspondants, le Conseil Municipal approuve ceux-ci à l'unanimité.

Point n°3 : Affectation des résultats 2016 (Commune, Forêt, Service de l'Eau)

COMMUNE :

Après reprise des résultats de l'année 2015 et des restes à réaliser 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante sur l'exercice 2017 :

- Déficit d'investissement à reporter au 001 : 81.047,39 €
- Excédent de fonctionnement à affecter au 1068 (besoin de financement) : 492.078,84 €

FORET :

Après reprise des résultats de l'année 2015, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante sur l'exercice 2017 :

- Déficit d'investissement à reporter au 001 : 2.751,03 €
- Excédent de fonctionnement à reporter au 1068 (besoin de financement) : 2.751,03 €
- Excédent de fonctionnement à reporter au 002 : 5.094,41 €

SERVICE DE L'EAU :

Après reprise des résultats de l'année 2015 et des restes à réaliser 2016, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante sur l'exercice 2017 :

- Excédent de fonctionnement à reporter au 002 : 21.554,20 €
- Excédent d'investissement à reporter au 001 : 233.593,24 €

Point n°4 : Contributions 2017 à divers syndicats

- SIADU : 50.158,14 €
- SMIC : 835,00 €
- SDANC : 80,00 €
- SISSG : 5.680,56 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter ces différentes contributions qui seront budgétisées.

Point n°5 : Terrains communaux occupés à titre précaire

Les mêmes terrains que l'année 2016 seront occupés à titre précaire par les agriculteurs. Une révision annuelle en fonction de l'indice de fermage sera appliquée sur le tarif d'occupation. Cette année, le taux de cet indice est de -0,42%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend note de ces différentes occupations à titre précaire et décide d'appliquer ce taux d'inde de fermage pour la révision 2017.

Point n°6 : Fixation des taux d'imposition 2017

Afin de respecter la neutralité fiscale pour le contribuable, les communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) peuvent faire varier leurs taux communaux afin de respecter la règle : taux communaux 2016 + taux EPCI 2016 = taux communaux 2017 + taux EPCI 2017.

La majorité des communes seront ainsi amenées à baisser leurs taux ménages pour respecter cette neutralité fiscale. Le produit fiscal perdu par les communes sera compensé par la CAE par le biais des attributions de compensation, laquelle sera revalorisée chaque année afin de tenir compte de la revalorisation annuelles des bases (basée sur l'inflation).

Les taux communaux 2016 étaient les suivants : TH 12,76 % ; TFB 16,04 % ; TFNB 25,33 %

Les taux communaux 2017 seraient les suivants pour respecter la neutralité fiscale : TH 12,23 % ; TFB 14,30 % ; TFNB 24,28 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix POUR la neutralité fiscale, 1 ABSTENTION (Philippe RETOURNARD) et 2 voix CONTRE (pour maintenir les taux 2016 – Maurice JEROME et Marie-Odile DEFREERE-MILLER)

Point n°7 : Adoption des budgets primitifs 20174 (Commune, Forêt, Service de l'Eau)

COMMUNE :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1.026.051,37 €	1.026.051,37 €
INVESTISSEMENT	1.154.220,22 €	1.154.220,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 de la commune tel qu'il est présenté ci-dessus.

FORET :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	57.594,41 €	57.594,41 €
INVESTISSEMENT	26.345,44 €	26.345,44 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 de la Forêt tel qu'il est présenté ci-dessus.

SERVICE DE L'EAU :

	Dépenses	Recettes
EXPLOITATION	148.804,87 €	148.804,87 €
INVESTISSEMENT	394.725,62 €	394.725,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2017 du Service de l'Eau tel qu'il est présenté ci-dessus.

Concernant le budget de la Commune, une partie des investissements sont déjà engagés pour 226.292,26 € (travaux rue de Mirecourt, abris bus rue de la Gare, radars pédagogiques, photocopieur Mairie, ADAP, numérisation des registres de l'Etat Civil, porte ateliers communaux, chaises à la cantine, achat diverses parcelles de terrains, panneaux d'affichage Mairie, décorations de rue de Noël, climatisation cantine, éclairage public parking de la salle des fêtes, porte d'entrée de la Mairie), et une autre partie sont à prévoir pour 83.383,00 € (pose de deux ensembles lumineux sur le façade de la Mairie, travaux d'éclairage public rue des Cyprès, armoire EP devant le 57 rue de Mirecourt, déplacement d'un poteau à l'entrée de l'impasse de Gugnéchamp, végétalisation du cimetière, stores enrouleurs à la cantine, désherbeur thermique, volet roulant pour issue de secours à la Maison Polyvalente, remplacement four électrique salle des fêtes, un vidéoprojecteur pour l'école maternelle, changement des volets école élémentaire, changement des fenêtres côté nord école élémentaire, réfection bicouche rue de l'Ancien Stade et du Levant).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de contracter un emprunt pour 2017 d'un montant de 400.000,00 € sur 20 ans à échéance annuelle, et laisse le Maire la réalisation de ce dernier.

Pour le budget du Service de l'Eau, le principal investissement est le remplacement de la conduite d'eau rue d'Epinal, du carrefour de La Poste au garage automobile SIFFERT.

Point n°8 : Biens soumis à droit de préemption

Le Conseil Municipal n'exerce pas son droit de préemption pour :

- Une maison rue des Sapins vendue 84.000,00 €
- Un terrain rue des Roseaux vendu 4.000,00 €
- Une maison rue du Levant vendue 152.000,00 €
- Une maison rue Pré le Riche vendue 124.000,00 €

Informations et questions diverses

Contrat à durée déterminée : pour assurer le service des NAP pour le restant de l'année scolaire 2016/2017, un contrat pour accroissement temporaire d'activité devra être pris pour un agent déjà en contrat à durée déterminée pour 3 heures par semaines d'école (le jeudi de 13h30 à 16h30) pour assurer les activités périscolaires dans le cadre des NAP. Ce contrat prendra effet à compter du 27 avril 2017 jusqu'au 6 juillet 2017.

Revalorisation de deux loyers : et ce à compter du 1^{er} juillet 2017 après négociation avec le Maire.

Projet contrat FPS : une proposition est faite à la commune quant à l'installation de 4 premiers opérateurs de téléphonie sur un pylône qui serait installé près du Château d'eau, pour un montant de 16.000,00 € par an. La condition étant de résilier tous nos contrats avec les opérateurs déjà installés sur le Château d'eau. Un courrier de refus a été envoyé. A suivre !

Courrier de la psychologue scolaire : du matériel pour un montant de 1.485,00 € doit être acheté et une répartition entre les quatre communes d'intervention est possible. Chaque commune verserait alors 297 €. Un avis favorable est donné par 13 voix POUR et 2 voix CONTRE (Marie-Odile DEFRERE-MILLER et Nathalie DRON).

Vente de kebab : un commerce ambulant demande une autorisation d'occupation de voirie pour la vente de ses produits. Un avis favorable lui est donné.

Fibre optique : son déploiement régional est prévu entre la semaine 42 et semaine 48 sur Darnieulles et l'opérateur ORANGE souhaite vérifier la compatibilité de nos équipements.

Association Sainte Fleur : un nouveau bureau est élu et la subvention, à la demande de l'association, est suspendue pour cette année car suffisamment de trésorerie pour organiser 6 cérémonies.... La prochaine aura lieu à Girancourt, en 2018, ce sera à Darnieulles, en 2019 à Fomerey et à Gigney en 2020.

Vélo à assistance électrique : un habitant de Darnieulles a reçu une participation financière de 300 € pour l'acquisition de son vélo à assistance électrique.

Elections présidentielles : la liste officielle des candidats est publiée. Ils sont au nombre de 11.

Epreuve VTT-Orientation - : l'Association Ambition Spinalienne Omnisport (ASO) sollicite la commune pour le passage de leur épreuve VTT le 20 mai prochain. Ce qui est accepté.

Stéphane VIRY : candidat aux élections législatives de Juin rencontrera les élus et la population le 24 mai prochain à 17h30 à la Maison Polyvalente.

SFR : depuis le 1^{er} janvier 2017, la société SFR est propriétaire de l'ancien réseau câblé comprenant Darnieulles, suite à la cession du réseau par la CAE. SFR est prêt à étudier et réaliser des extensions en fonction de nos demandes. A leur communiquer rapidement.

Bibliothèque de Darnieulles : des flyers ont été distribués à tous les foyers de Darnieulles et seront prochainement distribués aux communes de Fomerey, Mazeley et Gigney.

Aucune autre question n'étant soulevée, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et la séance est levée à 23h05.